

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARNIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 1^{er} NOVEMBRE 2011, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2011
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination – Maire suppléant
 - 5.2 Embauche – Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
 - 5.3 Embauche – Inspecteur niveau II
 - 5.4 Embauche – Inspecteur niveau II
 - 5.5 Remerciement – Démission de madame France Clermont – Secrétaire aux services techniques
 - 5.6 Embauche – Secrétaire aux services techniques
 - 5.7 Prime au rendement – Directrice des communications, relations publiques et citoyennes et secrétariat général
 - 5.8 Dépôt – État des résultats du scrutin référendaire
 - 5.9 Autorisation de signature – Entente relative à la location d'un stationnement
 - 5.10 Autorisation de signature – Projet domiciliaire – Quartier Branché
 - 5.11 Ouverture de rue – Lot no 2 599 188
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois d'octobre 2011
 - 6.2 Transfert budgétaire
 - 6.3 Dépôt – 2^e rapport semestriel 2011
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Autorisation – Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Dérogation mineure 11-DM-09 – 2183, rue des Roses
 - 8.2 Dérogation mineure 11-DM-10 – 1910, rue des Lilas
 - 8.3 Renouvellement de mandat – Membres du comité consultatif d'urbanisme
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 10.1 Demande d'aide financière – Souper bénéfique au profit de la paroisse Saint-Joseph de Chambly
 - 10.2 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir – Couronne commémorative

10.3 Demande d'aide financière – Dîner humanitaire de Noël de la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Adoption – Politique de remboursement

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Avis de motion – Règlement no 84-4

Règlement amendant les règlements nos 84, 84-1, 84-2, et 84-3 afin d'augmenter à la somme de 600 000 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 350 000 \$ provenant du surplus non affecté

13.2 Adoption – Règlement no 436-A

Règlement abrogeant le règlement 413-A interdisant l'épandage de boues provenant d'usine d'épuration des eaux usées, d'installations septiques ou de procédés industriels sur le territoire de la Ville de Carignan

13.3 Adoption – Règlement no 437-A

Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Carignan

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Modification à la résolution no 11-01-08 – Frais supplémentaires

15.2 Dépôt et présentation du rapport de la mairesse sur la situation financière 2011

15.3 Autorisation de signature – Actes de cession des lots nos 3 291 857, 4 412 077 et 4 412 079 (Place Antoine-Forestier)

15.4 Approbation de la grille tarifaire 2012 – Handi-Bus inc.

15.5 Handi-Bus inc. – Approbation du budget 2012

15.6 Engagements de la Ville – Projets domiciliaires – Lots nos 4 633 809, 4 633 810 et 4 282 029

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

11-11-342

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

a) Il est proposé par le conseiller René Fournier :

D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

15.7 Réserve foncière

Les conseillères Hélène Hayeur Car, Marguerite Roussel, Louise Bisailon Marcil et Elena Sanchez ainsi que le conseiller Patrick Marquès votent contre.

Le vote étant à majorité contre, la résolution est rejetée et donc sans effet.

b) Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'adopter l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

11-11-343

4.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2011

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

11-11-344

5.1 Nomination – Maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Hélène Hayeur Car à titre de maire suppléant pour la période du 16 novembre 2011 au 15 mars 2012.

5.2 Embauche – Directeur de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire

11-11-345

CONSIDÉRANT le départ de la directrice de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’embaucher un directeur de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Alain Cousson, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l’embauche de monsieur Benoît Fortier au poste de directeur de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire de Carignan, à compter du 21 novembre 2011, le tout conformément aux termes et conditions à intervenir entre les parties;

D’AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat à intervenir;

DE reclasser le poste de directeur du service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire à la classe 6 de la grille salariale du personnel cadre;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-141.

5.3 Embauche – Inspecteur niveau II

11-11-346

CONSIDÉRANT la résolution no 11-09-293 confirmant l’embauche de madame Karlyne Nadeau à titre d’inspectrice surnuméraire, niveau II;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim et chef de service permis et inspection du service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Karlyne Nadeau à titre d'inspectrice niveau II, pour le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

QUE cette embauche soit effective au 1^{er} novembre 2011;

DE désigner madame Karlyne Nadeau à titre d'officier responsable à la délivrance de permis et certificats et ce, en conformité avec le règlement no 415-A;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-151.

5.4 Embauche – Inspecteur niveau II

11-11-347

CONSIDÉRANT la résolution no 11-07-256 confirmant l'embauche de madame Virginie Boisvert à titre d'inspectrice surnuméraire, niveau II;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice par intérim et chef de service permis et inspection du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Virginie Boisvert à titre d'inspectrice niveau II, pour le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

QUE cette embauche soit effective au 1^{er} novembre 2011;

DE désigner madame Virginie Boisvert à titre d'officier responsable à la délivrance de permis et certificats et ce, en conformité avec le règlement no 415-A;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-151.

5.5 Remerciement – Démission de madame France Clermont – Secrétaire aux services techniques

11-11-348

CONSIDÉRANT la démission de madame France Clermont secrétaire aux services Techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan tient à remercier madame France Clermont pour plus de neuf (9) années de loyaux services et lui souhaite tout le succès dans ses projets futurs.

5.6 Embauche – Secrétaire aux services techniques

11-11-349

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant suite à la démission de madame France Clermont au poste de secrétaire aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Véronique Laberge au poste de secrétaire aux services techniques;

QUE cette embauche soit effective au 1er novembre 2011;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-171.

5.7 Prime au rendement – Directrice des communications, relations publiques et citoyennes et secrétariat général

11-11-350

CONSIDÉRANT les heures supplémentaires effectuées les soirs et fins de semaine depuis le mois d'août dernier par la directrice des communications, relations publiques et citoyennes et secrétariat générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une prime au rendement de 2 000 \$ à la directrice des communications, relations publiques et citoyennes et secrétariat général;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 02-13030-412.

5.8 Dépôt – État des résultats du scrutin référendaire

5.9 Autorisation de signature – Entente relative à la location d'un stationnement

11-11-351

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance « Plaisir d'enfant inc. » entend utiliser un aménagement de 12 cases de stationnement sur les lots nos 2 598 757 et 2 598 761;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à la location d'un stationnement.

5.10 Autorisation de signature – Projet domiciliaire – Quartier Branché

11-11-352

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lotissement daté du 7 octobre 2011 de la firme Denis Dubois arpenteur-géomètre inc. sous la référence D12680-9 de ses minutes 18283;

D'APPROUVER les études préliminaires ainsi que le plan d'ensemble des infrastructures dudit projet;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer toute entente inhérente à la présente résolution;

LE tout conditionnel au dépôt par le promoteur de tous les documents prévus audit protocole.

5.11 Ouverture de rue – Lot no 2 599 188

11-11-353

CONSIDÉRANT la résolution no 11-10-316 approuvant les études préliminaires ainsi que le plan d'ensemble des infrastructures du projet « Le Boisé de Carignan »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture de rue sur le lot no 2 599 188 donnant ainsi accès audit projet.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois d'octobre 2011

11-11-354

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'octobre pour un montant de 185 483,95 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'octobre 2011 présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 220 296,63 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transfert budgétaire

11-11-355

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

- a) **Afin de couvrir le mandat à octroyer à la firme BPR – Offre de services professionnels – Développement rue de la Carrière**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
20 000 \$	Droit de mutation	01-23312-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
20 000 \$	Services professionnels	02-13040-412

- b) **Afin de couvrir les frais anticipés pour finir l'année**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 000 \$	Entretien CC	02-70120-522
500 \$	Entretien réseau eau Carignan Golf	02-41320-529
11 000 \$	Droits de mutation	01-23312-000
13 500 \$		

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 000 \$	Entretien Mairie	02-13000-522
4 500 \$	Entretien véhicule	02-31000-525
6 500 \$	Essence	02-31000-631
500 \$	Service scientifique Carignan Golf	02-41520-411
13 500\$		

6.3 Dépôt – 2^e rapport semestriel 2011

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Autorisation – Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau

11-11-356

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT que Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits chimiques tels que le sulfate d'aluminium (Alun), hypochlorite de sodium (Chlore), sulfate ferrique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE mandater l'UMQ afin de préparer le document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau;

QUE l'UMQ recevra, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé (taxes en sus) à être déterminé;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) sous réserves des coûts à venir et du budget 2012.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 11-DM-09 – 2183, rue des Roses

11-11-357

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une remise située à 0,73 mètre de la ligne latérale de propriété alors que la norme en vigueur exige une distance minimale de 1 mètre lorsqu'il n'y a pas d'ouverture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure autorisant une remise à 0,73 mètre de la ligne latérale pour la propriété située au 2183, rue des Roses.

11-11-358

8.2 Dérogation mineure 11-DM-10 – 1910, rue des Lilas

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de régulariser l'empiètement de 2,77 mètres dans la marge de recul alors que la norme en vigueur exige une marge de 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure autorisant l'empiètement de la galerie de 2,77 mètre dans la marge de recul, pour la propriété située au 1910, rue des Lilas.

11-11-359

8.3 Renouvellement de mandat – Membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la résolution no 09-12-468 confirmant la nomination pour 2 ans des membres « citoyens » du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'arrivée à terme en décembre prochain de certains membres « citoyens » du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le mandat de madame Francine Harbec et de messieurs Daniel St-Jean, Michel Poirier et André Derez à titre de membres « citoyens » du comité consultatif d'urbanisme;

LE tout en conformité aux articles 146 et 147 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au règlement 128 et ses amendements concernant la formation du comité consultatif d'urbanisme;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-311.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – Souper bénéfique au profit de la paroisse Saint-Joseph de Chambly

11-11-360

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la paroisse Saint-Joseph de Chambly dans le cadre de leur souper bénéfique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la paroisse Saint-Joseph de Chambly un montant de 100 \$ correspondant à une demie page du programme-souvenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir – Couronne commémorative

11-11-361

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'une couronne commémorative au montant de 40 \$ pour le jour du souvenir le 12 novembre prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.3 Demande d'aide financière – Dîner humanitaire de Noël de la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly

11-11-362

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly dans le cadre de leur dîner humanitaire de Noël;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Fondation des Aînés du Bassin de Chambly un montant de 200 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Adoption – Politique de remboursement

11-11-363

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Longueuil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la politique de remboursement de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, la politique de remboursement datée du 7 octobre 2011.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Avis de motion – Règlement no 84-4

Règlement amendant les règlements numéros 84, 84-1, 84-2 et 84-3 afin d'augmenter à la somme de 600 000 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 350 000 \$ provenant du surplus non affecté

11-11-364

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 84-4 amendant les règlements numéros 84-1, 84-2 et 84-3 afin d'augmenter à la somme de 600 000 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 350 000 \$ provenant du surplus non affecté.

13.2 Adoption – Règlement no 436-A

Règlement abrogeant le règlement 413-A interdisant l'épandage de boues provenant d'usine d'épuration des eaux usées, d'installations septiques ou de procédés industriels sur le territoire de la Ville de Carignan

11-11-365

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 436-A abrogeant le règlement no 413-A interdisant l'épandage de boues provenant d'usine d'épuration des eaux usées, d'installations septiques ou de procédés industriels sur le territoire de la Ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 436-A abrogeant le règlement no 413-A interdisant l'épandage de boues provenant d'usine d'épuration des eaux usées, d'installations septiques ou de procédés industriels sur le territoire de la Ville de Carignan.

13.3 Adoption – Règlement no 437-A

Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Carignan

11-11-366

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 437-A adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 437-A adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Carignan.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Modification à la résolution no 11-01-08 – Frais supplémentaires

11-11-367

CONSIDÉRANT la résolution no 11-01-08 octroyant le contrat d'agrandissement de la station d'épuration – Lot 2 phase II (travaux civils) à l'entreprise A. & J.L. Bourgeois Ltée au montant de 2 766 147,42 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la résolution no 10-09-297 autorisant la signature d'une entente prévoyant entre autres :

- Une plantation de deux (2) lignes d'arbres en croisée bordant la clôture au nord et à l'ouest sur le lot no 2 601 072;
- La construction de conduites sanitaires et d'aqueduc jusqu'à la limite sud-ouest du lot no 2 601 062;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires qui ont été réalisés afin de déplacer le chemin existant ainsi que le déplacement et l'agrandissement du bassin de déshydratation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les frais supplémentaires pour un montant de 120 977,07 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) à partir du règlement 429-E.

15.2 Dépôt et présentation du rapport de la mairesse sur la situation financière 2011

15.3 Autorisation de signature – Actes de cession des lots nos 3 291 857, 4 412 077 et 4 417 079 (Place Antoine-Forestier)

11-11-368

CONSIDÉRANT la cession de rue constituée des lots nos 3 291 857, 4 412 077 et 4 412 079 prévue à l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet Carignan sur le Golf Phase IV;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer toute acte de cession inhérente à la présente résolution.

15.4 Approbation de la grille tarifaire 2012 – Handi-Bus inc.

11-11-369

CONSIDÉRANT la résolution no 2011-051 concernant la grille tarifaire 2012 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12*, le conseil municipal de Carignan doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2012 de Handi-Bus inc. ci-dessous, pour le service de transport adapté.

Grille tarifaire 2012 – Handi-Bus inc.

Destination	1^{er} janvier 2012
BILLETS UNITAIRES	
Intra zone 1 ou 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	6,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil +	7,50 \$

Destination	1 ^{er} janvier 2012
BILLETS UNITAIRES	
Couronne Sud	
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	9,50 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Couronne Nord	11,00 \$
Zone 2 vers zone 7 Couronne Nord	11,50 \$
Zone 3 vers zone 7 Couronne Nord	12,00 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
LAISSEZ-PASSER / CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 - Handi-Bus	114,00 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan
 Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville
 Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire
 Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu
 Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud
 Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain
 Zone 7 : Couronne Nord

15.5 Handi-Bus inc. – Approbation du budget 2012

11-11-370

CONSIDÉRANT la résolution no 2011-059 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2012 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus;

CONSIDÉRANT que le montant de notre quote-part pour 2012 s'établit à 57 500 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2012 au montant de 1 032 119 \$ de Handi-Bus inc. et de verser un montant de 57 500 \$ représentant la quote-part pour la Ville de Carignan, afin de participer au service de transport adapté;

QUE ladite quote-part sera payée en deux (2) versements, soit le 1^{er} février 2012 et le 1^{er} mai 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-37000-972 sous réserve de l'adoption du budget 2012.

11-11-371

**15.6 Engagements de la Ville – Projets domiciliaires –
Lots nos 4 633 809, 4 633 810 et 4 282 029**

CONSIDÉRANT que dans le cadre des projets domiciliaires sur les lots nos 4 633 809, 4 633 810 et 4 282 029 soumis à l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il est nécessaire de fournir certains engagements;

CONSIDÉRANT le rehaussement du monticule de 2 mètres à 5 mètres;

CONSIDÉRANT que le dynamitage se fera en profondeur;

CONSIDÉRANT que le MDDEP assurera le respect de la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT que les rapports de dynamitage seront produits par Construction DJL inc.;

CONSIDÉRANT les rapports d'études sur l'évaluation de l'impact sonore des opérations de la carrière et de l'usine de béton bitumineux de Construction DJL inc. sur l'environnement sonore du nouveau quartier résidentiel de la firme Vinacoustik inc. de juin 2011, de l'impact odeur potentiel sur un développement domiciliaire dans la Ville de Carignan de la firme Odotech Experts-Odeurs daté de juin 2011 et du rapport d'échantillonnage dans l'air ambiant des PST et des PM₁₀ daté du 7 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan est consciente que les rayons des zones tampons recommandés par le *Règlement sur les carrières et sablières* et par le *Règlement sur les usines du béton bitumineux* (600 mètres de l'aire d'exploitation d'une carrière et 150 mètres de l'aire d'exploitation d'une usine de béton bitumineux) vis-à-vis d'une zone résidentielle ne sont pas respectés;

QUE le conseil municipal de Carignan accepte néanmoins que des projets résidentiels aient lieu sur les lots nos 4 633 809, 4 633 810 et 4 282 029;

QUE lorsque les carrières et/ou usine de béton bitumineux sont exploitées en conformité avec la réglementation en vigueur au MDDEP et les certificats d'autorisation qui leur ont été délivrés, la Ville de Carignan s'engage à prendre en charge et à gérer toutes plaintes de nuisances provenant des citoyens et tous les conflits entre les citoyens et les exploitants dus aux bruits, aux odeurs, aux émissions atmosphériques et aux ondes sismiques

causés par les activités des carrières et/ou de l'usine de béton bitumineux.

11-11-372

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 22.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse